

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

CONCERNANT

**LE SYSTÈME DE GESTION DE L'INFORMATION DES LABORATOIRES
(SGIL)**

POUR

LA COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

Demande de renseignements – Table des matières

1) Contexte et objet de la présente demande de renseignements	3
2) Nature de la demande de renseignements	3
3) Planification à long terme et continue.....	4
4) Éclaircissements.....	4
5) Date de clôture	5
6) Format des réponses.....	5

Annexe A – Énoncé préliminaire des exigences

Annexe B – Questions à l'intention de l'industrie

Annexe 1 – Liste actuelle du matériel (pièce jointe distincte)

Annexe 2 – Exigences relatives aux laboratoires (pièce jointe distincte)

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS

IL S'AGIT D'UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE L'INDUSTRIE

1) Contexte et objet de la présente demande de renseignements

La demande de renseignements a pour but de :

- a) fournir à l'industrie une occasion, tôt dans le processus, d'évaluer les exigences et de formuler des commentaires afin d'en maximiser la valeur pour le Canada si une demande de proposition (DP) est publiée;
- b) déterminer la capacité des fournisseurs à fournir les produits et services décrits dans l'énoncé provisoire des besoins;
- c) solliciter des commentaires et des recommandations concernant toute question qui aurait une incidence sur la capacité d'un fournisseur à satisfaire aux exigences;
- d) faire appel aux connaissances et à l'expertise de l'industrie concernant les pratiques exemplaires qui amélioreraient la probabilité d'obtenir un résultat positif pour cette solution;
- e) donner aux fournisseurs une occasion de démontrer leurs capacités en matière de logiciel et d'en discuter;
- f) solliciter des estimations des coûts potentiels pour la mise en œuvre et la maintenance annuelle sur une période de cinq ans.

2) Nature de la demande de renseignements

Il ne s'agit pas d'une demande de soumissions. Le contenu de la trousse de demande de renseignements est destiné uniquement à la sollicitation de commentaires. La réponse à cette demande de renseignements n'est pas un préalable à la participation à toute demande de proposition future pour les besoins de la CCG. Toutefois, tous les fournisseurs sont invités à indiquer leur niveau d'intérêt dans leurs commentaires lorsqu'ils répondent à cette demande de renseignements afin de favoriser une meilleure compréhension des exigences et des capacités du point de vue de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et de l'industrie.

Les réponses doivent indiquer les produits actuellement offerts; si des produits améliorés sont en cours de production et qu'ils pouvaient être plus appropriés que les produits actuels, veuillez vous assurer que les échéanciers proposés pour la production et la mise en marché subséquente sont clairement indiqués.

La publication de la présente demande de renseignements ne doit pas être interprétée comme un engagement de la part du Canada à publier subséquemment une DP pour répondre aux besoins de la CCG et aucun contrat ou autre forme d'engagement ne sera conclu avec un fournisseur en fonction des réponses à la présente demande de renseignements. La présente demande de renseignements ne doit en aucun cas être considérée comme une autorisation du Canada permettant aux fournisseurs d'entreprendre des travaux entraînant des coûts pour le Canada. Le Canada ne sera pas tenu responsable des coûts, des frais ou des dépenses des fournisseurs ni ne leur remboursera ceux-ci relativement à la préparation ou à la soumission de leurs réponses à la présente demande de renseignements. Le Canada n'est lié par aucun élément mentionné dans la présente demande. Le Canada se réserve le droit de modifier, en tout temps, une partie ou la totalité des exigences, s'il le juge nécessaire.

Les renseignements fournis ne seront pas attribués à leur source, mais pourraient être publiés d'une manière qui ne divulgue pas le fournisseur. Les fournisseurs ne seront liés par aucun aspect de leurs réponses à la présente demande de renseignements. Toutes les réponses à la présente demande de renseignements seront traitées de manière confidentielle par le Canada (sous réserve des lois applicables), demeurent la propriété du Canada dès leur réception et pourraient servir à l'élaboration future de documents de planification interne et à la prise de décisions, et possiblement dans le cadre d'une DP. Il convient de noter que les réponses à la demande de renseignements ne seront pas retournées.

Veillez noter que les analyses présentées à l'annexe A – Énoncé des exigences visent à aider les répondants potentiels à comprendre le contexte des systèmes proposés afin qu'ils fournissent des réponses significatives aux questions posées dans la demande de renseignements. Lorsqu'ils envisagent de soumissionner dans le cadre d'une DP future, les répondants sont invités à effectuer leurs propres analyses selon ce qu'ils jugent approprié, plutôt que de se fier uniquement à celles proposées par la CCG.

3) Planification à long terme et continue

- a) Portée de l'évolution du produit : Le Canada s'attend à ce que la portée de la solution logicielle évolue au cours de son utilisation par la Commission canadienne des grains.
- b) Période d'utilisation de la solution : La durée de tout contrat résultant de ce processus d'approvisionnement ne se rapporte nullement à la période de la relation d'affaires avec l'entrepreneur. La CCG continuera d'utiliser la solution logicielle tant qu'elle sera économiquement profitable.
- c) Clause multiministérielle : La demande de soumissions permettra également au Canada de mettre la solution logicielle à la disposition de tout ministère ou société d'État (au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*) ou de toute autre partie pour laquelle le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux est autorisé à agir de temps à autre en vertu de l'article 16 de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* (chacun étant un « client »). Le Canada se réserve le droit de désigner la solution logicielle comme une norme ministérielle ou d'entreprise à cette fin ou pour des fins similaires. Bien que le Canada puisse mettre la solution logicielle à la disposition de tout client ou de l'ensemble des clients, la demande de soumissions n'empêchera pas le Canada d'utiliser une autre méthode d'approvisionnement pour les entités du gouvernement du Canada ayant les mêmes besoins.

4) Éclaircissements

La CCG peut demander des éclaircissements relativement aux réponses écrites et/ou aux commentaires reçus à la suite des réponses à la présente demande de renseignements. Au besoin, tout éclaircissement peut être demandé par l'autorité contractante soit dès que la demande de renseignements a été reçue et examinée, soit après la date de clôture.

Les demandes d'éclaircissements écrites doivent être envoyées par courriel et une réponse sera demandée dans les trois (3) jours ouvrables suivant la transmission des questions de clarification.

5) Date de clôture

Les réponses à la présente demande de renseignements seront acceptées jusqu'au 24 mars 2023, à 16 h (HNE).

Elles peuvent être soumises par courriel à l'adresse : sheila.kvern@grainscanada.gc.ca.

Veillez noter que la taille maximale du fichier est de 8 Go; si une réponse à la présente demande de renseignements contient des pièces jointes volumineuses, veuillez envoyer plusieurs courriels numérotés dans l'ordre, par exemple, 1 de 3, 2 de 3, 3 de 3, pour vous assurer que tous les renseignements ont été reçus.

6) Format des réponses

Les réponses doivent être lisibles dans tout type de document Microsoft et en format PDF.

Aucune copie papier ne sera acceptée pour le moment.

Inclure les sections suivantes :

- Section I : Profil du fournisseur
- Section II : Réponses aux questions à l'intention de l'industrie
 - i. Caractère raisonnable des exigences
 - ii. Tarification
 - iii. Capacités de la solution du fournisseur
 - iv. Calendrier

Commission canadienne des grains

Système de gestion de l'information des laboratoires

Annexe A

Énoncé des exigences

Version 1.0

26 janvier 2023

Annexe A – Table des matières

1.	Introduction	8
1.1	Objet	8
1.2	Présentation de la CCG	8
1.3	Contexte.....	8
2.	Terminologie	9
3.	Description des flux d'échantillons types	10
4.	Services professionnels – Ressources requises.....	11
5.	Compétences	12
6.	Formation.....	12
7.	Détails du contrat.....	13
7.1	DURÉE DU CONTRAT	13
7.2	LIEU DE TRAVAIL	13
7.3	LANGUE	13
8.	Exigences.....	14
8.1	Fonctionnelles.....	14
8.2	Aspect technique	14
8.3	Sécurité	15
8.4	Maintenance	15
8.5	Formation sur le système.....	15
8.6	Laboratoires de la CCG.....	15
9	Livrables	16

Annexe 1 – Liste actuelle du matériel (pièce jointe distincte)

Annexe 2 – Exigences relatives aux laboratoires (pièce jointe distincte)

1. Introduction

1.1 Objet

Le présent énoncé des exigences a pour objet de définir les tâches que doit réaliser la Commission canadienne des grains (CCG) afin d'obtenir un système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL) (ci-après appelé « la solution ») qui améliorera la façon dont la CCG saisit ses données, intègre son matériel, suit la progression des échantillons dans ses laboratoires et stocke et gère les données qui y sont recueillies.

1.2 Présentation de la CCG

La Commission canadienne des grains (CCG) est un organisme du gouvernement fédéral qui administre les dispositions de la [Loi sur les grains du Canada](#) (la « Loi »). Comme le stipule la Loi, la Commission « ... a pour mission de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur ». La CCG cherche à être un chef de file en matière d'excellence et d'innovation relativement à la qualité des grains, comme le décrit sa vision : « Être un fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science ».

La CCG compte deux divisions axées sur le public, soit le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) et les Services à l'industrie. Le LRG réalise des essais analytiques et effectue des recherches scientifiques pour comprendre tous les aspects de la qualité et de la salubrité des grains. La division des Services à l'industrie réglemente la manutention des grains au Canada dans le cadre de ses programmes d'assurance de la qualité et de la salubrité des grains et administre plusieurs programmes et mesures de protection des producteurs pour assurer le traitement équitable des producteurs de grains canadiens lorsqu'ils fournissent leurs grains à des silos à grains ou à des négociants en grains agréés. La majorité des laboratoires se trouvent au siège de la CCG, à Winnipeg, et il y a des laboratoires régionaux et des centres de services dans l'ensemble du Canada.

1.3 Contexte

Les échantillons proviennent de diverses sources, comme des navires céréaliers, des entreprises ou des producteurs de grains individuels. Les échantillons sont soumis à des essais d'assurance de la qualité dans diverses installations d'essais de la CCG. Une partie de ces échantillons est également divisée et envoyée aux divers laboratoires de la CCG à des fins de recherche scientifique. Des bases de données et des applications personnalisées servent à stocker les résultats des essais. Ces systèmes dépendent largement du soutien de notre division des TI en matière de gestion des renseignements, d'enregistrement des renseignements et de la mise au point de systèmes de partage des données entre les divers laboratoires. Il existe environ 23 processus qui pourraient être intégrés à un SGIL. La section 3 décrit les processus courants relatifs aux échantillons.

Laboratoires de la CCG

Les programmes de recherche sur les cultures comprennent ce qui suit :

- Recherche sur le blé panifiable et le blé dur
- Mouture et maltage – Recherche sur l'orge et d'autres grains
- Recherche sur les légumineuses

- Oléagineux

Les programmes de recherche sur les technologies comprennent ce qui suit :

- Analyse des substances organiques et des éléments à l'état de trace
- Microbiologie et génomique des grains
- Biotechnologie des grains
- Services analytiques

2. Terminologie

API	Interface de programmation d'applications – Logiciel qui permet à deux applications de se communiquer des renseignements.
PSC	Programme de sécurité des contrats.
VOD	Vérification d'organisation désignée.
LRG	Laboratoire de recherches sur les grains. Division de la CCG responsable de la recherche scientifique sur les grains et les produits céréaliers.
PER	Programme d'échantillons de récolte – Initiative volontaire offerte par la CCG. Les producteurs de grains soumettent des échantillons provenant de différentes cultures afin de recevoir des renseignements sur le grade (non officiel), le taux d'impuretés et la qualité de leurs cultures.
SI	Services à l'industrie. Division de la CCG qui assure la surveillance réglementaire, dont l'inspection, la pesée et l'agrément des services, qu'exige la <i>Loi sur les grains du Canada</i> .
ISO	Organisation internationale de normalisation – Organisme composé de représentants d'organisations de normalisation de différents pays. L'organisation a pour principal objet d'adopter des normes pour les différents processus industriels, exclusifs et commerciaux.
ODBC	Interface universelle de connexion aux bases de données – API de base de données qui fournit une connexion permettant d'accéder aux systèmes de gestion de bases de données.
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
SSAS	SQL Server Analysis Services – Outil de traitement analytique en ligne utilisé pour l'analyse rapide de données dans plusieurs fichiers ou bases de données.
SSIS	SQL Server Integration Services – Composant de SQL utilisé pour l'intégration des données. Il contient des fonctions qui extraient, transforment et chargent les données.
Authentification unique	
SSRS	SQL Server Reporting Services.
Infrastructure de bureau virtuel.	

3. Description des flux d'échantillons types

Description d'un échantillonnage type de cargaison

- a) Le client fait des demandes d'inspection et d'essai de grains, en plus de nos exigences en matière de classement.
- b) Les échantillons de grains sont prélevés pendant le chargement des navires céréaliers (toutes les 2 000 tonnes).
- c) Les échantillons de cargaison sont regroupés dans un échantillon composite bien mélangé par navire.
- d) L'échantillon composite est divisé en sous-unités pour procéder aux essais prédéterminés demandés ou requis, puis est envoyé à diverses installations d'essai de la CCG, selon les besoins.
- e) Les installations de la CCG reçoivent ensuite les échantillons.
- f) Des essais analytiques en laboratoire sont réalisés à la demande du client ou selon les exigences de la CCG.
- g) Les résultats des essais analytiques en laboratoire sont saisis dans des feuilles de calcul et des programmes divers.
- h) Le personnel compile ensuite les résultats provenant des divers emplacements et produit des certificats d'essai.
- i) Les résultats sont envoyés aux clients et conservés à la CCG conformément aux pratiques de gestion des renseignements établies.

Description d'un flux de travail type d'un échantillon soumis

- a) Les échantillons de grains sont soumis à des fins d'inspection et d'essai par des particuliers ou des entreprises.
- b) Les échantillons sont livrés à une installation de la CCG à des fins d'inspection et d'essai conformément aux demandes du client, puis sont consignés au moment de leur réception.
- c) Des essais analytiques en laboratoire sont réalisés à la demande du client.
- d) Les résultats des essais analytiques en laboratoire sont saisis dans des feuilles de calcul et des programmes divers.
- e) Le personnel compile ensuite les résultats provenant des diverses bases de données et produit des certificats d'essai.
- f) Les résultats sont envoyés aux clients et conservés à la CCG conformément aux pratiques de gestion des renseignements établies.

Description d'un flux de travail type d'un échantillon de récolte

- a) Les échantillons de grains sont soumis par les agriculteurs à des fins d'inspection et d'essai dans des enveloppes contenant un code à barres fournies par la CCG.
- b) Les échantillons sont catalogués individuellement, traités, puis envoyés aux installations d'essai de la CCG.
- c) Les résultats des essais sont saisis dans l'application du Programme d'échantillons de récolte.
- d) Les résultats sont générés automatiquement par courriel en fonction des renseignements provenant de l'application du Programme d'échantillons de récolte.

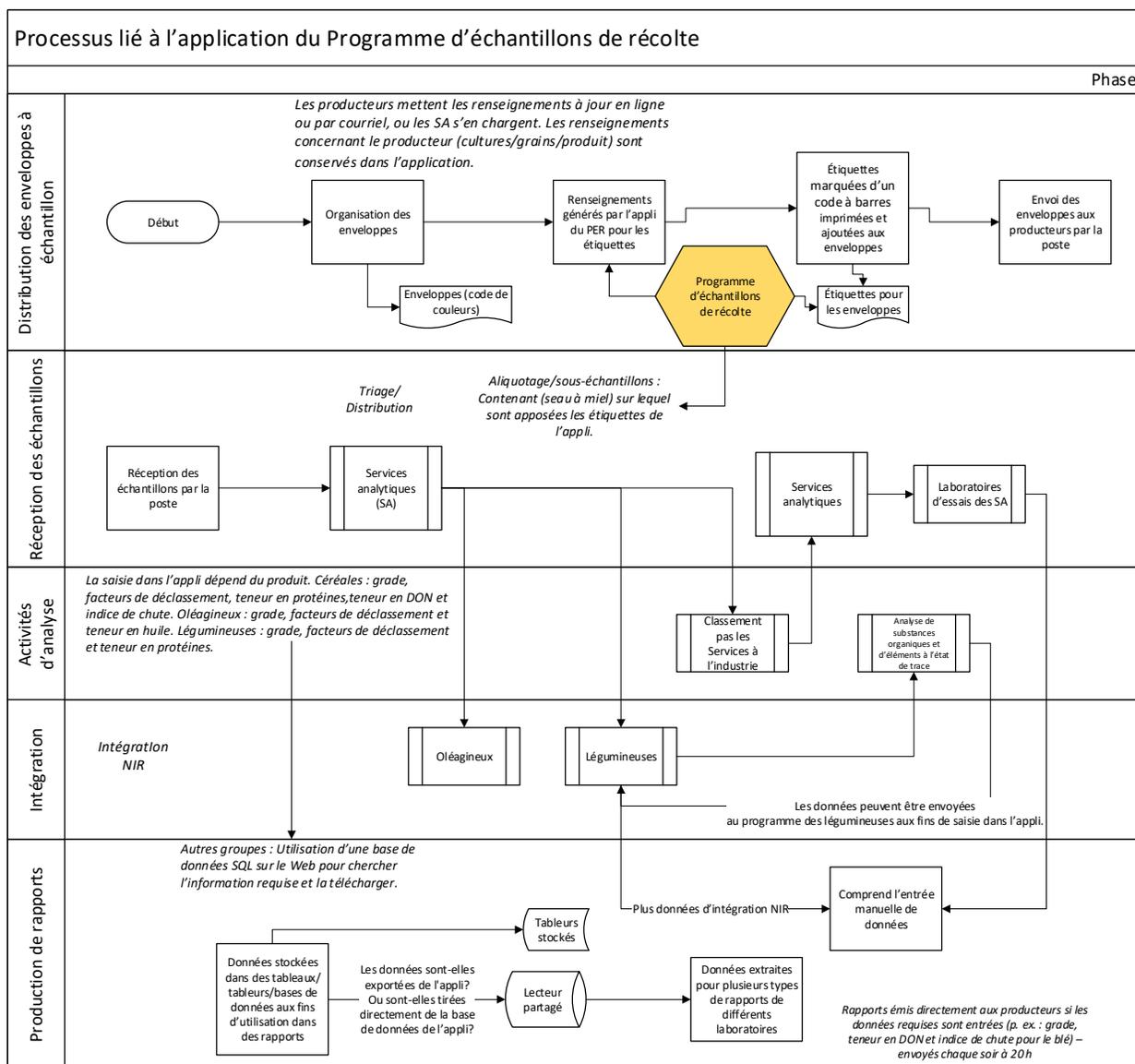


Figure 1. Application du Programme d'échantillons de récolte, flux de traitement

Ce graphique illustre le traitement d'un échantillon qui a été soumis par un agriculteur dans le cadre du Programme d'échantillons de récolte de la CCG, ainsi que l'application qui en assure le suivi.

4. Services professionnels – Ressources requises

Gestionnaire de projet (principal)

Expérience requise : Le gestionnaire de projet doit avoir au moins 3 ans d'expérience dans ce domaine, dont la mise en œuvre d'une solution fournie par le soumissionnaire.

Les responsabilités pourraient notamment comprendre les suivantes :

- a) examiner les exigences du client et proposer les ressources et les solutions du soumissionnaire;

- b) superviser les services professionnels décrits ci-dessous qui sont fournis par le soumissionnaire;
- c) préparer, tenir à jour et fournir à la CCG les documents relatifs à la solution, y compris le plan de mise en œuvre du projet pour la mise en œuvre de la solution;
- d) surveiller et gérer la progression de la mise en œuvre en fonction d'un échéancier détaillé;
- e) faire rapport des progrès, préparer les rapports d'état et participer régulièrement aux réunions d'étape pour tenir à jour la CCG sur la progression de la solution;
- f) cerner les risques et les problèmes liés à la solution, les documenter et les communiquer à la CCG.

Spécialiste de la configuration de solutions

Expérience requise : Le spécialiste de la configuration de solutions doit avoir au moins 5 ans d'expérience en configuration, adaptation et mise en œuvre de la solution que fournit le soumissionnaire.

Les responsabilités pourraient notamment comprendre les suivantes :

- a) configurer la solution;
- b) produire la documentation relative au système;
- c) produire la documentation relative à la conception et à l'architecture;
- d) assurer le transfert et la transition des connaissances au personnel désigné de la CCG relativement au soutien et à la maintenance de la solution.

Spécialiste de l'application de solutions

Expérience requise : Le spécialiste de l'application de solutions doit avoir au moins 5 ans d'expérience en configuration, installation et validation de la solution logicielle que fournit le soumissionnaire.

Les responsabilités pourraient notamment comprendre les suivantes :

- a) configurer la solution;
- b) produire la documentation relative au système;
- c) assurer le transfert et la transition des connaissances au personnel désigné de la CCG relativement au soutien et à la maintenance de la solution.

5. Compétences

Toutes les ressources fournies par le soumissionnaire doivent satisfaire aux compétences minimales décrites dans le contrat (y compris celles liées à l'expérience, au titre professionnel et à la maîtrise de la langue) et doivent avoir les compétences nécessaires pour fournir les services requis à toutes les dates de livraison précisées dans le contrat.

6. Formation

1. La formation doit être axée sur le rôle et doit comprendre des renseignements pertinents sur le matériel informatique, l'installation du logiciel, la configuration du système et la maintenance.
2. Les séances de formation initiales doivent être offertes pendant la période de mise en œuvre. D'autres séances de formation pourraient être demandées selon les besoins.

3. Le soumissionnaire doit fournir la documentation électronique, toutes les présentations et les documents de référence connexes utilisés pour la formation en anglais. Le cas échéant, le soumissionnaire doit également fournir la version française des documents. S'il n'y a pas de version française, la CCG se réserve le droit de traduire les documents de formation en français, sans être obligée de transmettre les traductions au fournisseur.
4. Avant de donner une formation, au moins dix jours ouvrables avant la première séance de formation, le soumissionnaire doit soumettre le plan de cours et l'horaire, une copie électronique de tous les documents de formation, ainsi que les noms et les compétences des instructeurs à l'autorité technique aux fins d'approbation.
5. La formation aura lieu sur place, au bureau de la CCG à Winnipeg, au Manitoba (Canada) ou pourrait se faire en ligne par MS Teams, WebEx ou Zoom.
6. Elle doit avoir lieu pendant les heures d'ouverture normales (entre 8 h et 16 h, heure du Centre).
7. Les documents de formation doivent tenir compte des exigences environnementales et opérationnelles de la CCG.

Exigences initiales en matière de formation

Une estimation de la formation requise pendant la mise en œuvre de la solution est présentée ci-dessous :

Rôle de l'utilisateur	Nombre estimé d'utilisateurs
Administrateur du SGIL	2
Configuration (super-utilisateurs)	5
Intégration (administrateur du SGIL)	2
Production de rapports (administrateur du SGIL)	2
Représentant du laboratoire	10

Tableau 1. Exigences initiales en matière de formation

7. Détails du contrat

7.1 DURÉE DU CONTRAT

La durée initiale du contrat est de cinq (5) ans avec une option de cinq (5) ans.

7.2 LIEU DE TRAVAIL

L'ensemble du travail se fera dans les locaux du soumissionnaire jusqu'à nouvel ordre; cependant, si les bureaux sont accessibles et quand ils le sont, le travail pourrait aussi avoir lieu sur place au siège social de la Commission canadienne des grains à Winnipeg, au Manitoba (Canada). La CCG fournira tous les locaux à bureaux nécessaires ainsi que l'accès à ses ressources (p. ex., au réseau).

7.3 LANGUE

La langue de correspondance et de tous les documents sera l'anglais.

La CCG se réserve le droit de traduire, au besoin, tous les documents fournis (comprenant notamment les documents de mise en œuvre et ceux de la solution) en français ou en anglais afin de respecter les

exigences de la *Loi sur les langues officielles* visant à fournir un accès égal à la documentation en français et en anglais.

8. Exigences

8.1 Fonctionnelles

- a) Doit s'exécuter simultanément dans plusieurs emplacements pour desservir à la fois le siège social à Winnipeg et les laboratoires régionaux.
- b) Doit prendre en charge un laboratoire comptant au moins 40 utilisateurs simultanés et un total d'au moins 130 utilisateurs.
- c) Doit s'exécuter simultanément dans les deux langues officielles.
- d) Doit offrir un soutien continu de la part du fournisseur dans les deux langues officielles.
- e) Doit permettre la configuration des éléments de données obligatoires.
- f) Doit permettre la personnalisation.
- g) Doit avoir la capacité de fournir une interface de programmation d'applications (API) pour s'intégrer à d'autres applications.
- h) Doit consigner toutes les opérations des utilisateurs et conserver un historique de toutes les opérations.

8.2 Aspect technique

- a) Doit pouvoir être gérée dans la solution Microsoft Azure de la CCG ou une solution basée sur un modèle SaaS.
- b) Doit être compatible avec les applications Microsoft Office et Microsoft 365.
- c) Doit être compatible avec l'environnement de poste de travail actuel de la CCG, soit le système d'exploitation Windows 10. Les applications peuvent être accessibles à l'externe au moyen d'un ordinateur portable sur M365/Azure ou à l'interne par l'infrastructure de bureau virtuel de Citrix. Le navigateur Web principal de la CCG est MS Edge (version actuelle).
- d) La base de données SQL de Microsoft doit être ouverte ou prendre en charge les ODBC ou les API.
- e) Doit permettre l'utilisation d'une interface de tiers (p. ex., SSRS, SSIS, SSAS).
- f) Doit avoir une authentification à plusieurs facteurs.
- g) La solution doit être compatible avec les services de répertoire de la CCG basés sur Microsoft Active Directory (MS-AD). Les solutions SaaS doivent utiliser Azure AD avec l'authentification à plusieurs facteurs pour l'authentification unique.
- h) Doit utiliser une technologie logicielle et une architecture à jour qui sont prises en charge par la technologie d'architecture logicielle actuelle de la CCG et compatibles avec celle-ci.
- i) Doit fournir tous les documents numériques dans les versions de Microsoft Office qui remontent au plus à 2016.
- j) Doit contenir des applications de bureau basées sur l'architecture client-serveur et (ou) inclure une option d'interface Web qui satisfait aux normes de l'industrie en matière de navigateurs.

8.3 Sécurité

- a) Les solutions doivent être hébergées sur un serveur situé au Canada.
- b) Les solutions hébergées doivent avoir une Vérification d'organisation désignée (VOD) valide et comporter des mesures de protection de documents approuvées de niveau protégé B à tout le moins, délivrées par le Programme de sécurité des contrats (PSC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) en tout temps pendant l'exécution du contrat. Le niveau de sécurité Protégé B du gouvernement du Canada (GC), visant les renseignements et les biens de nature délicate du gouvernement, s'applique aux renseignements ou aux biens qui pourraient porter un préjudice grave à une personne, à une organisation ou à un gouvernement s'ils étaient compromis.
- c) Chaque membre du personnel qui doit accéder à des renseignements, des actifs ou des sites protégés doit détenir une cote de fiabilité valide qui a été accordée ou approuvée par le PSC de TPSGC. Cela comprend les sous-traitants du fournisseur.
- d) Doit obtenir l'approbation écrite du PSC et de TPSGC avant d'utiliser ses systèmes de technologie de l'information pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements de niveau de sécurité protégé B.
- e) Doit prendre en charge les méthodes standards de l'industrie pour le chiffrement des données sensibles transférées vers le système hôte ou serveur, ou en provenance de celui-ci, qui sont inactives dans le ou les sous-systèmes de stockage, et le ou les ordinateurs clients, et doit utiliser les protocoles de chiffrement ayant les versions sécurisées les plus récentes, comme le protocole SSL, le protocole TLS ou le protocole FTP.
- f) Doit être en mesure d'envoyer des notifications en cas d'atteinte à la sécurité et de repérer les vulnérabilités en matière de sécurité.

8.4 Maintenance

- a) Pour les solutions hébergées, le fournisseur doit s'occuper de la maintenance du système, qui sera effectuée à distance.
- b) Le fournisseur doit fournir une liste des tâches de maintenance, y compris les mises à jour logicielles, ainsi qu'un calendrier recommandé d'exécution des tâches de maintenance.
- c) Le fournisseur doit établir un cycle de remplacement des logiciels, qui comprend le calendrier et les coûts.

8.5 Formation sur le système

- a) Une formation virtuelle à tous les utilisateurs indiqués au tableau 1 lors de la mise en œuvre initiale.
- b) Une formation à tous les utilisateurs indiqués au tableau 1 entre 9 h et 15 h, heure normale du Centre.

8.6 Laboratoires de la CCG

(Voir l'annexe 2)

9 Livrables

Les livrables suivants sont requis :

Tâches/activités	Description des livrables
Réunion initiale de lancement	Le soumissionnaire doit organiser et planifier une réunion avec l'équipe de la CCG pour amorcer le travail.
Étude de portée	Le soumissionnaire doit envoyer un spécialiste de la configuration de solutions au siège social de la CCG à Winnipeg, au Manitoba (Canada) pour réaliser une étude de portée complète. Si aucune visite en personne n'est possible, l'étude de portée sera alors réalisée en collaboration avec le spécialiste de la configuration de solutions et la CCG à l'aide de médias comme la vidéoconférence, les courriels, etc.
Plan technologique	Le soumissionnaire doit fournir un plan technologique (diagrammes et descriptions textuelles) illustrant la mise en correspondance des composants de la solution et de la technologie sous-jacente.
Exécution du plan de mise en œuvre pour approbation finale	Exécution du plan de mise en œuvre conformément aux exigences indiquées dans l'énoncé des exigences.
Exécution du plan de formation	Exécution du plan de formation conformément aux exigences indiquées dans l'énoncé des exigences.
Réunion pour la révision du plan de mise en œuvre	Le soumissionnaire doit organiser et planifier une réunion avec l'équipe de la CCG pour réviser le plan de mise en œuvre aux fins d'approbation.
Configuration de la solution conformément aux exigences de la CCG	Modifier la solution en fonction des résultats de l'étude de portée réalisée.
Documentation sur la configuration et l'adaptation	Le soumissionnaire doit fournir toute la documentation expliquant la configuration de la solution initiale afin qu'elle respecte les exigences de la CCG. Il doit fournir toute documentation supplémentaire sur l'adaptation de la solution initiale afin de respecter les exigences de la CCG.
Première mise en œuvre du logiciel	Livraison de la solution mise en œuvre conformément aux exigences indiquées dans l'énoncé des exigences. La livraison de la solution peut se faire progressivement jusqu'à la livraison complète de celle-ci. La livraison comprend le portage des données existantes dans le SGIL.

Tableau 2. Proposition de calendrier de livraison de la solution

Commission canadienne des grains

Système de gestion de l'information des laboratoires

Annexe B

Questions à l'intention de l'industrie

26 janvier 2023

Les fournisseurs sont invités à passer en revue l'annexe A – Énoncé des exigences, l'annexe 1 – Liste actuelle du matériel et l'annexe 2 – Exigences relatives aux laboratoires et à répondre aux questions suivantes dans les tableaux ci-dessous.

Les répondants sont invités à fournir des commentaires supplémentaires.

Caractère raisonnable des exigences

1. Y a-t-il des spécifications, des exigences ou des critères d'évaluation indiqués qui limiteraient indûment la capacité de votre entreprise à soumettre une réponse?
2. Votre entreprise ferait-elle une soumission relativement à cette demande? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il des spécifications que nous avons exigées qui empêcheraient votre entreprise de soumissionner?
3. Votre entreprise estime-t-elle que d'autres points doivent être ajoutés à la section portant sur les exigences afin de permettre à la CCG d'atteindre les résultats escomptés?

Tarifcation

4. Veuillez remplir le tableau ci-dessous relativement au coût estimé des solutions potentielles offertes par votre entreprise. Indiquez « S.O. » si vous n'offrez pas ce type de solution ou si le coût ne s'applique pas au type de solution offert. La CCG fait les suppositions suivantes pour chaque type de solution. Si l'offre du fournisseur est différente, veuillez l'indiquer :
 - a. Client hébergé sur place : Tout est géré par la CCG (application, infrastructure, données, etc.).
 - b. Infrastructure comme service : La CCG gère l'application, les données, l'intergiciel et le système d'exploitation. Le fournisseur fournit les serveurs, le stockage, le réseautage et l'interface virtuelle.
 - c. Plateforme comme service : La CCG gère l'application et les données. Le fournisseur fournit le système d'exploitation, l'intergiciel, les serveurs, le stockage, le réseautage et l'interface virtuelle.
 - d. Logiciel comme service : Le fournisseur est responsable de tous les éléments.

	Client hébergé sur place	Plateforme comme service	Infrastructure comme service	Logiciel comme service
Coûts ponctuels (en dollars canadiens)				
Logiciel d'application				
Logiciel d'intégration				
Logiciel de production de rapports				
Services professionnels aux fins de mise en œuvre				
Migration de données (\$/Mo)				
Formation (voir l'annexe A : section 6, tableau 1)				
Coûts annuels (en dollars canadiens)				
Licences d'abonnement pour 40 utilisateurs simultanés				
Frais d'hébergement continus				

Maintenance du logiciel d'application				
Maintenance du logiciel d'intégration				
Maintenance du logiciel de production de rapports				
Frais d'hébergement continus				

Tableau 3. Tarification

5. Quels facteurs influenceraient le prix de la solution de votre entreprise? Quels prix de gros sont offerts pour les utilisateurs supplémentaires ou les achats par de multiples ministères du gouvernement du Canada?
6. Quel serait le coût pour avoir dépassé le nombre d'utilisateurs simultanés spécifié pendant une période de pointe?
7. Comment votre entreprise facture-t-elle la migration de données (p. ex., \$/Mo) et que facture-t-elle? Y a-t-il d'autres éléments à prendre en considération (disques, applications, etc.)?

Capacités de la solution du fournisseur

8. Pourriez-vous décrire le programme de soutien actuellement offert par votre entreprise (nombre de jours et d'heures d'activité, niveaux, extensions facultatives, etc.)?
9. Quel type de numériseur est nécessaire pour le suivi des échantillons? Les caméras de téléphone peuvent-elles être adaptées pour être utilisées avec une application ou utilisées d'une autre manière, ou des numériseurs spécialisés sont-ils nécessaires?
10. Comment la solution s'intègre-t-elle au matériel et aux instruments de laboratoire? Une installation supplémentaire est-elle nécessaire sur l'ordinateur de chaque utilisateur final? Consultez l'annexe 1 pour voir la liste du matériel et des instruments de laboratoire.
11. La solution peut-elle s'intégrer à OpenID Connect à des fins d'authentification et d'autorisation?
12. Quelle est la technologie utilisée pour mettre en œuvre l'API de la solution (RESTful, services Web, etc.)?
13. Quelle est la technologie d'interface Web de votre solution (JavaScript, HTML5, etc.)?
14. Votre solution comporte-t-elle les exigences en matière de sécurité qui doivent être respectées afin d'en démontrer la conformité à cet égard pour la prestation de la solution en nuage jusqu'à la cote protégé B?
15. Votre solution peut-elle facilement offrir une interface utilisateur en français et en anglais ou doit-elle être adaptée ou configurée? La langue de l'interface utilisateur peut-elle être modifiée à la volée (basculement) ou faut-il se déconnecter et se reconnecter pour le faire? Votre solution nécessite-t-elle plusieurs installations et URL (une par langue)? Le coût est-il inclus?
16. Y a-t-il des options pour classer les données au sein de la plateforme ou une possibilité d'appliquer des métadonnées (plage de dates, etc.)?
17. Votre solution peut-elle interagir avec des plateformes comme Microsoft 365?

Calendrier

18. Quel serait le délai de livraison de la solution en fonction de votre expérience de la livraison de solutions en matière de système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL) ayant une portée et des proportions similaires? Remplissez le tableau ci-dessous.

Tâches/activités	Calendrier estimatif	Notes du fournisseur
Réunion initiale de lancement		
Étude de portée		
Plan technologique		
Exécution du plan de mise en œuvre pour approbation finale		
Exécution du plan de formation		
Réunion pour la révision du plan de mise en œuvre		
Configuration de la solution conformément aux exigences de la CCG		
Documentation sur la configuration et l'adaptation		
Première mise en œuvre du logiciel		

19. Quelle est la recommandation du fournisseur en ce qui a trait aux ressources de la CCG affectées au projet et au temps nécessaire pour respecter l'échéancier du projet?